



VILLE DE ARUE

Date de convocation  
26 novembre 2025

Date de séance  
02 décembre 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	26
Procuration	06
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux

## Délibération du Conseil Municipal N°2025/93 du 02 décembre 2025

Validant les corrections d'imputations des subventions au budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-sept heures et trois minutes. Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Teura IRITI, Maire.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

Nom-Prénom	Présent	Absent	Procuration
Mme Teura IRITI	X		
M. Gilles TEAUNA	X		
Mme Vahinetua TUAHU	X		
M. Jacky BRYANT	X		
Mme Anna YON YUE CHONG	X		
M. Edgar TEHAHE	X		
Mme June FREELAND		X	M. Jacky BRYANT
M. Jérémie CHAINE	X		
Mme Laïza PEU	X		
Mme Turia ARAPA	X		
Mme Micheline BANNER	X		
Mme Bernadette VANE	X		
M. Clet HAMBLIN		X	
M. Claudino TEHAMOANA	X		
M. Yves TERIITAU		X	Mme Laïza PEU
Mme Taiana TEHEI	X		
Mme Mirella TEIKITOHE		X	Mme Micheline BANNER
Mme Muriel LYAU	X		
M. Heimanu TERAI	X		
Mme Tehani YAO	X		
M. Raanui ARIITAI	X		
Mme Moeata MALINOWSKI	X		
M. Lémuel BROTHERS	X		
M. Hurimana TEIHO	X		
Mme Mélodie TEARIKI	X		
Mme Eve VOHI		X	Mme Vahinetua TUAHU
M. Frédéric DAFNIET		X	Mme Tahipitiani TIMAU
Mme Tahipitiani TIMAU	X		
M. Tepuanui SNOW	X		
M. Atonia MAITIA	X		
M. Joël BONNO	X		
Mme Ahuura ANEI épse HOMAI		X	Mme Bernadette VANE
M. Henri ESTALL	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M14 de la Polynésie française à compter du 1er janvier 2005 ;
- Vu l'arrêté du 11 juillet 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics à caractère industriel et commercial des communes et de leurs groupements en Polynésie française ;
- Ouï les explications fournies par Madame Teura IRITI, Maire ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 02 décembre 2025.

# Le Conseil Municipal adopte

**Article 1.** - Approuve les corrections d'imputations au 31 décembre 2025 des subventions d'investissement du budget principal présentes dans le listing annexé à la présente délibération, conformément à leur nature réelle.

**Article 2.** - Madame le Maire et le Trésorier des Iles-du-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

**Article 3.** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

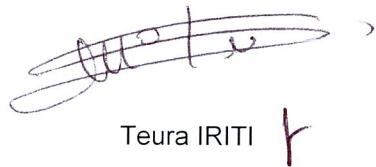
**Article 4.** - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le secrétaire de séance



Vahinetua TUAHU

Madame le Maire



Teura IRITI

Madame le Maire atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis à la Subdivision administrative des Iles du Vent

Le..... **- 5 DEC. 2025**

Et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le..... **- 5 DEC. 2025**

# **Note explicative de synthèse de délibération n°2025/93 du 02 décembre 2025**

**Validant les corrections d'imputations des subventions au budget principal**

Dans le cadre du suivi budgétaire et comptable de la commune, il a été constaté que certaines subventions avaient été enregistrées dans un compte qui ne correspondait pas à leur nature exacte :

- Les comptes 131 et 133 sont destinés aux subventions d'investissement, destinées à financer des biens amortissables,
- Les comptes 132 et 134 sont destinés aux subventions non transférables, attribuées pour couvrir des biens non amortissables.

Afin d'assurer la bonne présentation des comptes et la conformité avec les instructions budgétaires et comptables, il est proposé au conseil municipal de corriger ces imputations.

Tel est l'objet du projet de délibération qui est soumis à l'approbation de notre conseil.

AGEDI
Dépôt Polynésie Française
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/12/2025

N°214000143-20251202-DEL\_2025\_93-DE

d'inventaire	Libellé immobilisation	Date d'achat	Montant	Reprise cumulée au 31/12/2024	VNC	Bordereau	Titre	Article initial	Article final
2008.3	P503-Subvention Etat Convention 17.06-Acquisition et installation sirène d'alerte-Etat	06/06/2008	801 642	0	801 642	37	187	1321	1311
2012.1	Sirènes d'alerte 2012/028 et 2012/029	12/03/2012	533 578	0	533 578	20	43	1321	1311
2012.6	Sirènes d'alerte 2012/028 et 2012/029	31/12/2012	1 245 016	0	1 245 016	107	402	1321	1311
			<b>2 580 236</b>	-	<b>2 580 236</b>			<b>Total 1321</b>	
2006.11	ATE1180 BUS/COLLEC.	25/07/2006	15 589 192	0	15 589 192	48	169	1322	1312
2010.2	P503-Intégralité subvention DDC pour l'acquisition d'un quad	14/05/2010	1 331 309	0	1 331 309	27	105	1322	1312
2010.6	P503-Subvention DDC Arrêté n°2445 CM Acquisition d'un excavateur pour le génie civil	07/07/2010	4 295 000	0	4 295 000	46	239	1322	1312
2010.7	P503-Subvention DDC Arrêté n°2445 CM Acquisition d'un excavateur pour les déchets verts	07/07/2010	4 295 000	0	4 295 000	46	240	1322	1312
2010.5	P503-Avance 50% subvention DDC Arrêté N°2441 CM Extension de l'éclairage public	07/07/2010	2 419 128	0	2 419 128	46	238	1322	1312
2011.5	P503 04/2011-2 acomptes de 20% Subvention DDC-Arrêté n°2441 CM Extension de l'éclairage public	10/05/2011	1 935 302	0	1 935 302	58	165	1322	1312
2011.7	Extension éclairage public des servitudes	10/11/2011	483 826	0	483 826	137	384	1322	1312
			<b>30 348 757</b>	<b>0</b>	<b>30 348 757</b>			<b>Total 1322</b>	
2016.9	Equipement du centre de traitement d'appel (CTA)	07/06/2016	11 639 732	0	11 639 732	40	253	1347	1337
2017.4	Installations techniques complémentaires au bon fonctionnement du CTA	03/11/2017	3 524 941	0	3 524 941	73	522	1347	1337
2018.3	Equipement du centre de traitement d'appel (CTA)	05/06/2018	27 159 376	0	27 159 376	38	244	1347	1337
2018.2	Equipement des CIS des communes de Pirae et Mahina en matériels de liaison CTA et informatique	05/06/2018	1 622 752	0	1 622 752	38	245	1347	1337
			<b>43 946 801</b>	<b>0</b>	<b>43 946 801</b>			<b>Total 1347</b>	
2014.12	P503 10/2014 - Versement du solde pour l'opération acquisition d'une scène mobile.	06/11/2014	2 620 081	0	2 620 081	106	498	13251	13151
2015.1	Acquisition de matériels pour les jardins partagés de Erima	03/06/2015	315 160	0	315 160	34	200	13251	13151
2016.4	Rénovation de la salle de musculation et renouvellement des équipements	06/05/2016	850 831	0	850 831	29	200	13251	13151
2016.3	Acquisition de matériels pour les jardins partagés de OTUA-PAETAHA	06/05/2016	439 459	0	439 459	29	199	13251	13151
2017.5	Rénovation de la salle de musculation et renouvellement des équipements	03/11/2017	1 985 271	0	1 985 271	73	520	13251	13151
2018.13	Acquisition de pirogues	07/11/2018	638 400	0	638 400	75	543	13251	13151

N° d'inventaire	Libellé Immobilisation	Date d'achat	Montant	Reprise cumulée au 31/12/2024	VNC	Bordereau	Titre	Article initial	Article final
2018.12	Acquisition de matériels pour les jardins partagés de OTUA-PAETAHA	07/11/2018	263 004	0	263 004	75	542	13251	13151
			<b>7 112 206</b>	<b>0</b>	<b>7 112 206</b>			<b>Total 13251</b>	
2013.2	P503 02/2013-Versement de l'avance de 30% pour l'opération acquisition d'une scène mobile.	08/03/2013	1 732 164	0	1 732 164	23	104	13258	13158
			<b>1 732 164</b>	<b>0</b>	<b>1 732 164</b>			<b>Total 13258</b>	
			<b>85 720 164</b>	<b>0</b>	<b>85 720 164</b>				<b>Total général</b>